

TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD





BUDGET PRIMITIF 2021

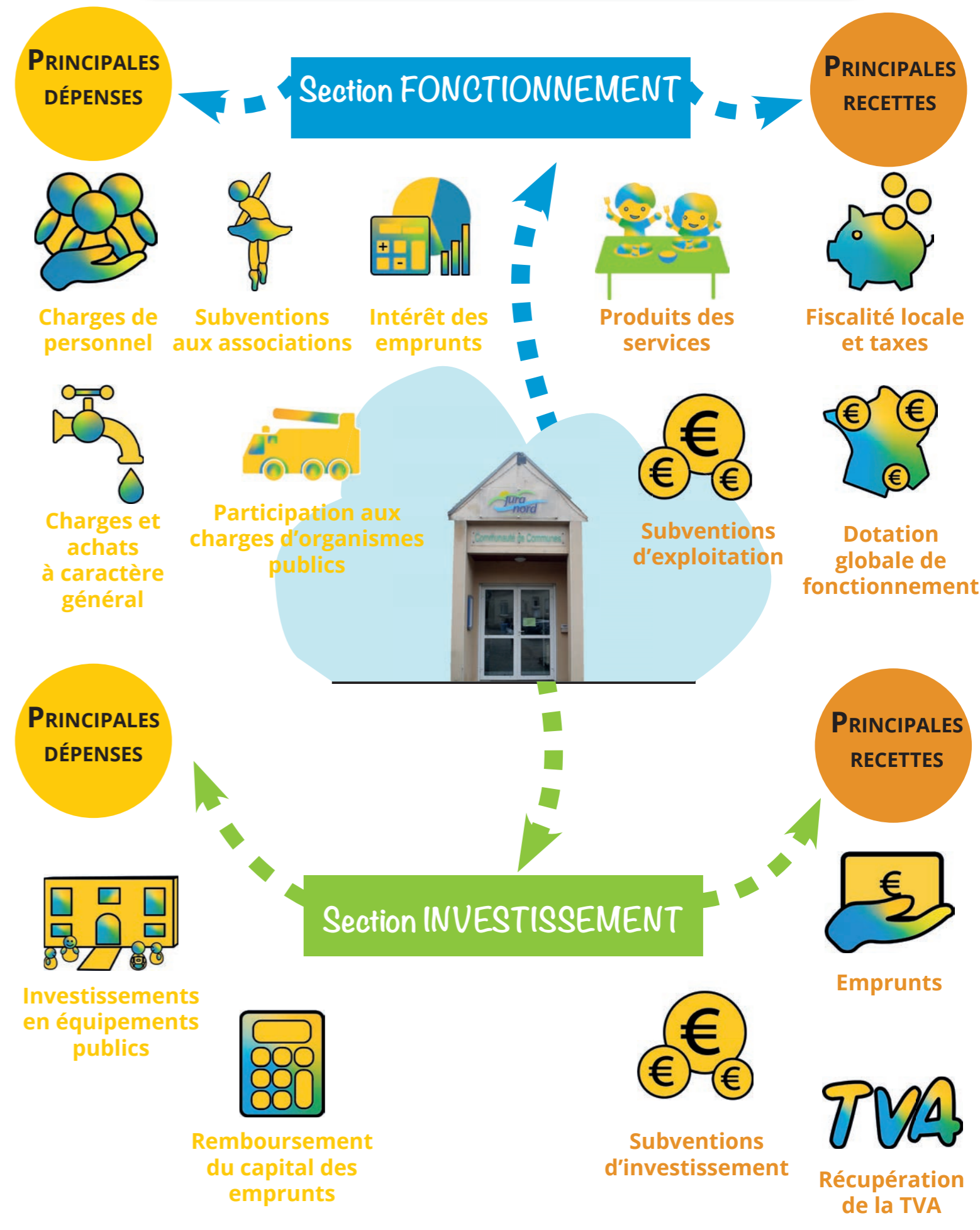
Pour mieux comprendre

LES CONSTITUANTES DU BUDGET

Un budget élaboré en situation de crise

Ce document vous présente les différentes étapes et les difficultés qui ont jalonné l'élaboration du budget 2021 de Jura Nord, en ce contexte particulier. Les collectivités locales et les élus locaux ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie. En conséquence, les finances de certaines collectivités ont été mises à rude épreuve. Le fonctionnement de Jura Nord a fortement été impacté par la crise sanitaire, économique et sociale. Des dépenses supplémentaires ont dû être engagées pour répondre aux besoins des familles et des entreprises, auxquelles se sont ajoutées des pertes de recettes.

Malgré ces difficultés, Jura Nord a mis tout en œuvre pour maintenir les services publics dans le respect des nouvelles normes sanitaires coûteuses, et soutenir le tissu économique et associatif. De nouveaux projets d'investissements pourront démarrer prochainement.



Crédit images : Céline Garrigues, Léna Ramel, vectorjuice, pch.vector, brgfx, Pixabay.

LES ACTEURS DU BUDGET

5

acteurs différents et indépendants interviennent dans le cadre de l'adoption, de l'exécution, et du contrôle du budget de la collectivité.

1. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les élus communautaires débattent et valident les projets à lancer, votent les budgets et approuvent les résultats à l'occasion de l'adoption du compte administratif.

2. L'ORDONNATEUR

Il s'agit du Président de la Communauté de communes. Il prépare et exécute le budget, c'est-à-dire qu'il engage et ordonne les dépenses et recettes autorisées. Il présente les résultats du budget à la fin de l'exercice lors de l'approbation du compte administratif.

3. LE COMPTABLE PUBLIC

Cet agent du Ministère de l'Économie et des Finances assure le paiement des dépenses de la collectivité. Il encaisse également les recettes et suit l'ensemble des opérations comptables de la collectivité à travers le compte de gestion qu'il doit produire tous les ans.

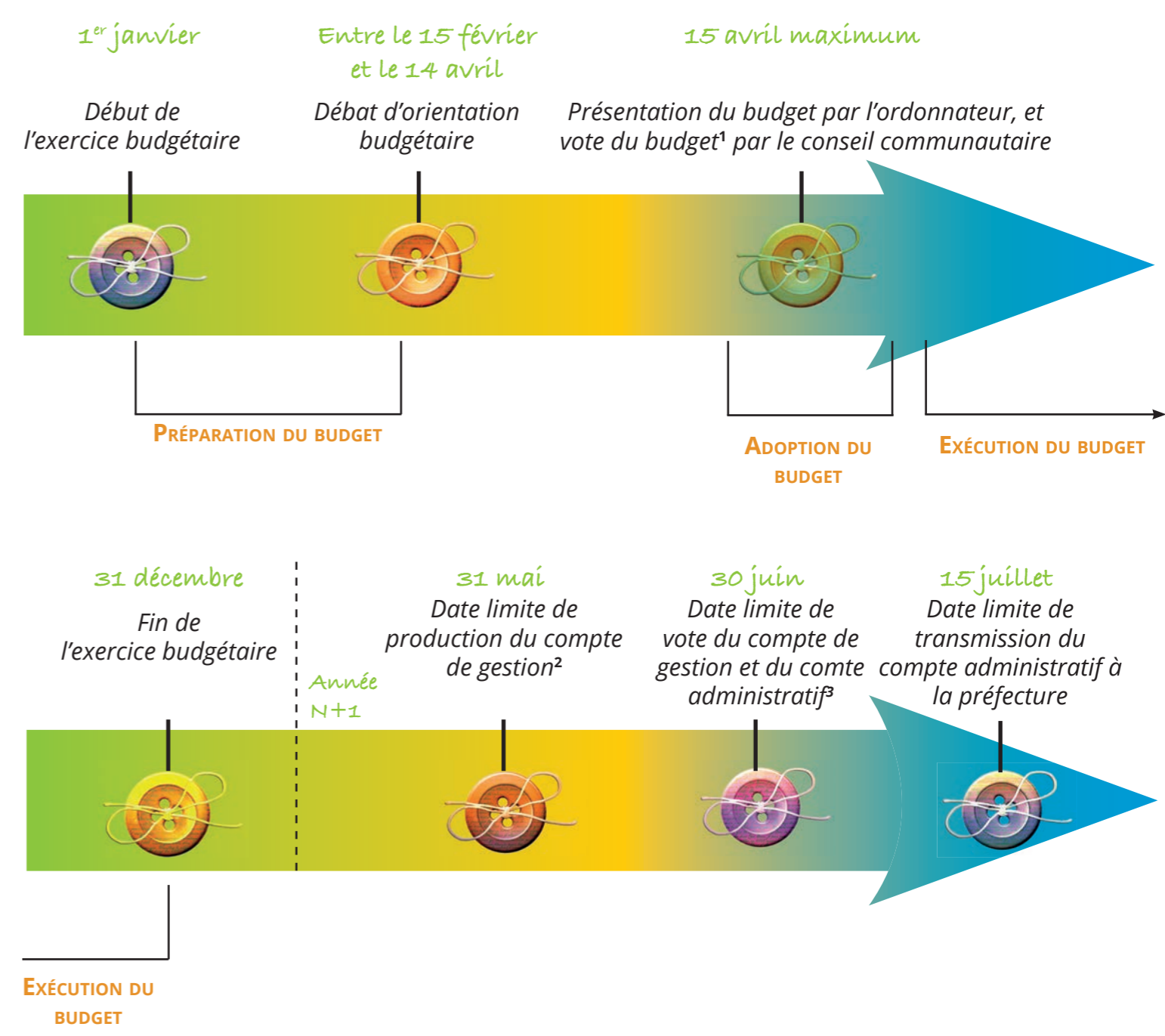
4. LE PRÉFET

Les services de la préfecture assurent le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire sur les principaux actes à caractère budgétaire et financier adoptés par la collectivité. Ils peuvent déférer au tribunal administratif toute irrégularité entachant le budget.

5. LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La CRC intervient tantôt en amont, en cas de problèmes sur le budget ou le compte administratif détectés par le Préfet, et tantôt en aval, à sa propre initiative, pour s'assurer de la régularité des opérations comptables.

LES ÉTAPES DU CYCLE BUDGÉTAIRE



1, vote du budget : Jura Nord a fait le choix, par délibération, de présenter et voter un budget **par nature** au niveau du chapitre pour la section fonctionnement, et au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement. Les recettes et les dépenses de la collectivité sont divisées en grandes catégories (les classes, les chapitres, les articles...). Parmi les chapitres, on trouvera par exemple les charges de personnel, ou les charges à caractère général. Un vote par chapitres, choix politique, offre donc à l'exécutif un moyen d'assurer un contrôle plus attentif sur le budget qu'un vote par fonction, où sont regroupées les activités. À Jura Nord, afin d'être encore plus transparent, le choix a été fait de présenter dans chaque chapitre les dépenses inhérentes à chaque service. Cela permet d'apporter une vision globale et précise du coût de chaque service.

2, le compte de gestion : il présente les résultats de la collectivité comme le comptable public a pu les établir. Il est plus précis que le compte administratif, car il suit les opérations réalisées avec les tiers, fournisseurs...

3, le compte administratif : c'est le compte de résultat de l'exécutif local. Le compte administratif détaille toutes les opérations réalisées, en recettes et en dépenses, et présente les résultats excédentaires ou déficitaires de l'exercice en fonctionnement comme en investissement.

LES GRANDS PRINCIPES BUDGÉTAIRES

1. L'ANNUALITÉ BUDGÉTAIRE

Le budget de la collectivité ne peut s'exécuter que sur une période correspondant à l'année civile (soit du 1^{er} janvier de l'année N au 31 décembre de l'année N).

2. L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le parfait équilibre entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement est une obligation juridique qui, par ailleurs, s'impose sous le contrôle des Chambres régionales des comptes (CRC). La CRC, saisie par le Préfet, vérifiera donc que l'exécutif local et sa majorité n'ont pas présenté puis adopté un budget en déficit.

3. L'UNITÉ BUDGÉTAIRE

Toutes les recettes et les dépenses d'une collectivité doivent figurer dans un document unique, ceci afin de permettre à l'assemblée délibérante et aux administrés d'avoir une vision globale et complète des prévisions de recettes et de dépenses de la collectivité.

4. L'UNIVERSALITÉ BUDGÉTAIRE

Ce principe veut que les recettes et les dépenses ne puissent être contractées entre elles et que, par ailleurs, des recettes identifiées du budget ne peuvent être affectées à des dépenses particulières de celui-ci.

5. LA SPÉCIALITÉ BUDGÉTAIRE

Selon ce principe, en matière de dépenses, l'autorisation accordée par l'assemblée délibérante à l'ordonnateur, dans le cadre de l'adoption du budget de la collectivité, est détaillée par chapitres ou articles. Ainsi, chaque crédit voté a une destination prévue et est indiqué dans le budget.

COMMENT LES SERVICES DE JURA NORD PRÉPARENT-ILS LEUR BUDGET ?

LA PRÉPARATION DU BUDGET DES SERVICES DE JURA NORD EST UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE QUI NÉCESSITE UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE LE PRÉSIDENT DE LA CCJN, LES ÉLUS, LA DIRECTRICE DES FINANCES ET LES SERVICES. UNE PÉRIODE BUDGÉTAIRE COMPLIQUÉE DONT LES HABITUDES ONT ÉTÉ BOULEVERSÉES CETTE ANNÉE PAR LA CRISE SANITAIRE. UN MOT D'ORDRE : COLLABORATION ! ILLUSTRATION AVEC LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE-AFFAIRES SCOLAIRES (EJE) DE JURA NORD.



LE SERVICE EJE, UN COLOSSE À JURA NORD !

Le service Enfance-jeunesse-affaires scolaires (EJE) représente à Jura Nord le plus gros poste budgétaire en section fonctionnement. Le service est également celui qui regroupe le plus d'agents. Il gère huit accueils de loisirs, les bâtiments des écoles, les personnels hors Éducation Nationale, et la petite enfance à travers le multi-accueil à Fraisans, et la micro-crèche à Salans. Ce service est assujéti à une réglementation spécifique à l'enfance-jeunesse et la petite enfance, impliquant la nécessité de faire appel à un nombre important d'agents, réajusté en permanence en fonction du nombre d'enfants. Ce budget a toujours été préservé au fil des années, grâce à une volonté politique forte d'offrir aux enfants et leur famille une offre



d'accueil de qualité, répondant aux besoins des enfants de 0 à 17 ans. C'est dans cet esprit que chaque année, le budget EJE est préparé avec attention, en étroite collaboration avec les écoles, accueils de loisirs, et structures petite enfance. Cependant, avec la crise sanitaire, c'est aussi le budget qui a été le plus impacté en 2020 et en 2021 : le taux d'encadrement a dû être augmenté afin de répondre au protocole sanitaire, les absences ont dû être remplacées, et les produits sanitaires ont représenté un coût important.

SIX GRANDES ÉTAPES DANS LA PRÉPARATION DU BUDGET EJE

Si le Président de Jura Nord a la responsabilité de préparer le budget, ce travail ne saurait se réaliser sans une importante implication en amont des services. Dès le mois de novembre, la responsable du service EJE, Régine Embarek, enjoint les responsables de chaque site à évaluer le plus précisément possible leur budget pour l'année à venir, en argumentant chaque projet. Cette évaluation doit être réalisée en fonctionnement et en investissement, et doit dissocier le périscolaire, l'extrascolaire et les séjours. Une distinction fondamentale afin de percevoir les prestations de la Caisse d'allocations familiales.

Dans un second temps, Régine Embarek étudie chaque budget et actions, et compare avec les réalisations des années précédentes.

S'ensuit une rencontre individuelle avec chaque responsable de site, afin de préciser les projets. La quatrième phase consiste à présenter les actions envisagées à la Vice-Présidente, Laure Valentin, budgétiser conjointement les autres frais (charges de personnel, charges fixes...), et les recettes provenant des services et de la CAF.

Un entretien qui donnera lieu à un premier arbitrage et des orientations politiques. Avant-dernière étape, la Directrice des finances, Nathalie Da Costa, évalue le budget prévisionnel global du service.



En ce contexte particulier, des choix ont dû être opérés, tout en veillant à ne pas compromettre la qualité d'accueil des enfants. Ce choix s'est porté sur les séjours : seuls les séjours du Secteur Jeunes ont pu être maintenus.

Suite aux évaluations des élus et de la Directrice des finances, le budget EJE est enfin ficelé au plus juste, avant d'être présenté au débat d'orientations budgétaires (DOB), puis au vote du budget.

ET DU CÔTÉ DES ÉCOLES ?

Particularité de notre territoire, Jura Nord détient la compétence scolaire. Un choix politique à l'échelle intercommunale, permettant d'augmenter la qualité de service, tout en favorisant l'équité des élèves sur le territoire. La CCJN reçoit des communes de son périmètre des « attributions de compensation », c'est-à-dire un transfert financier lui permettant de financer les charges de fonctionnement et d'investissement des écoles (hors rémunération des enseignants). Dans le cadre de la préparation du budget EJE pour les écoles, le protocole est ainsi le même, en collaboration avec les responsables d'établissements. Ces derniers doivent renseigner les effectifs d'élèves en début d'année, et motiver leurs projets.

Par ailleurs, lancé en 2017, le programme « École numérique » poursuit son déploiement à Jura Nord. Après Orchamps, Dammartin-Marpain et Dampierre, l'école de Fraisans signera la convention cette année et sera équipée avant la fin d'année en tablettes, tableau interactif... Le dispositif est financé à hauteur de 50 % par l'Éducation Nationale, et 50 % par Jura Nord. Malgré cette crise, il est à noter que le budget alloué à chaque élève n'a pas été diminué. Seul le budget piscine a été impacté, notamment en raison du manque de visibilité et des contraintes sanitaires.



NATHALIE DA COSTA : "UNE LÉGÈRE AUGMENTATION DE LA FISCALITÉ INÉVITABLE"

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES N'ONT PAS ÉTÉ TOUTES IMPACTÉES DE LA MÊME MANIÈRE FACE À LA CRISE SANITAIRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE. À JURA NORD, QUI DÉTIENT LA COMPÉTENCE SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE, DE NOUVELLES DÉPENSES ONT DÛ ÊTRE SUPPORTÉES, AVEC EN FACE DES PERTES DE RECETTES. UN EFFET CISEAUX QUI A PESÉ SUR LE BUDGET INTERCOMMUNAL. POUR FAIRE FACE À CETTE CRISE, JURA NORD A ÉTÉ CONTRAINT D'AUGMENTER DE 10 % LA TAXE FONCIÈRE. LE POINT AVEC NATHALIE DA COSTA, DIRECTRICE DES FINANCES À JURA NORD.

« Au début de l'année 2020, la crise du Covid a engendré une situation compliquée pour les finances de Jura Nord, en raison, d'une part, de dépenses supplémentaires non prévues au budget (dépenses liées au nouveau protocole sanitaire, soutien aux entreprises locales...), et d'autre part d'une baisse de recettes (baisse de la fréquentation). De plus, le financement des dépenses de personnel, représentant plus de 60 % du budget, a été maintenu à 100 % et n'a pas fait l'objet de compensation financière par l'État ». Le constat de la Directrice des finances est réaliste, mais pas alarmiste, car des marges de manœuvre budgétaires ont permis d'éviter le scénario catastrophe.

Au terme du premier confinement, côté dépenses, il a fallu embaucher du personnel supplémentaire en 2020 et 2021 : plus d'animateurs dans les accueils de loisirs quand ils ont pu rouvrir, afin d'encadrer les enfants par petits groupes, dans le respect du protocole sanitaire, mais aussi plus d'agents d'entretien, et davantage de remplacements pour les agents vulnérables ou en situation d'isolement.

Du côté des recettes, les effectifs d'enfants ont bondi dans les structures d'accueil, engendrant plus d'activités, et donc plus de personnel à embaucher. « Nous n'avons pu anticiper cette augmentation d'effectifs. Ajoutée au peu d'aides financières dont nous avons bénéficié, à la suppression de la taxe d'habitation, à notre soutien aux acteurs économiques, le budget de Jura Nord a logiquement été grevé, et une légère augmentation de la fiscalité était inévitable », argumente Nathalie Da Costa.



Nathalie Da Costa, responsable du service des finances à Jura Nord.

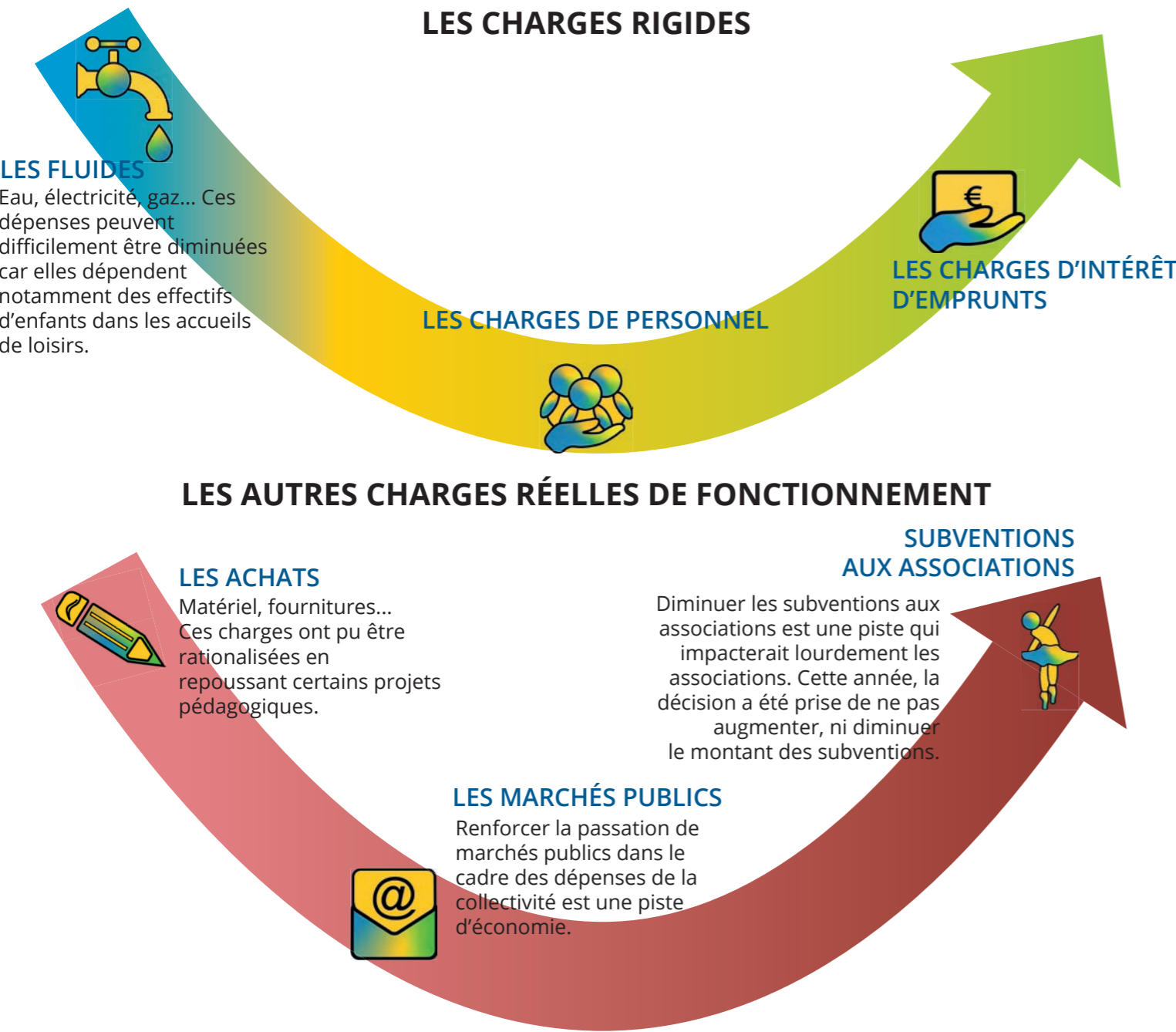
Les marges de manœuvre

Conséquence de cette situation inédite, la capacité d'autofinancement (la CAF) de Jura Nord, c'est-à-dire les ressources financières permettant de couvrir ses besoins financiers, indicateur de la santé financière d'une collectivité, s'est étiolée. Face à cette épargne menacée, et pour préserver l'investissement, Jura Nord a dû - par obligation - activer le levier fiscal, mais aussi réduire ses dépenses. Une augmentation de 10 % sur la taxe foncière a ainsi été votée et appliquée depuis le 1^{er} janvier 2021. Par ailleurs, les redevances (cantines, accueils de loisirs, ordures ménagères) ont également augmenté de 10 %.

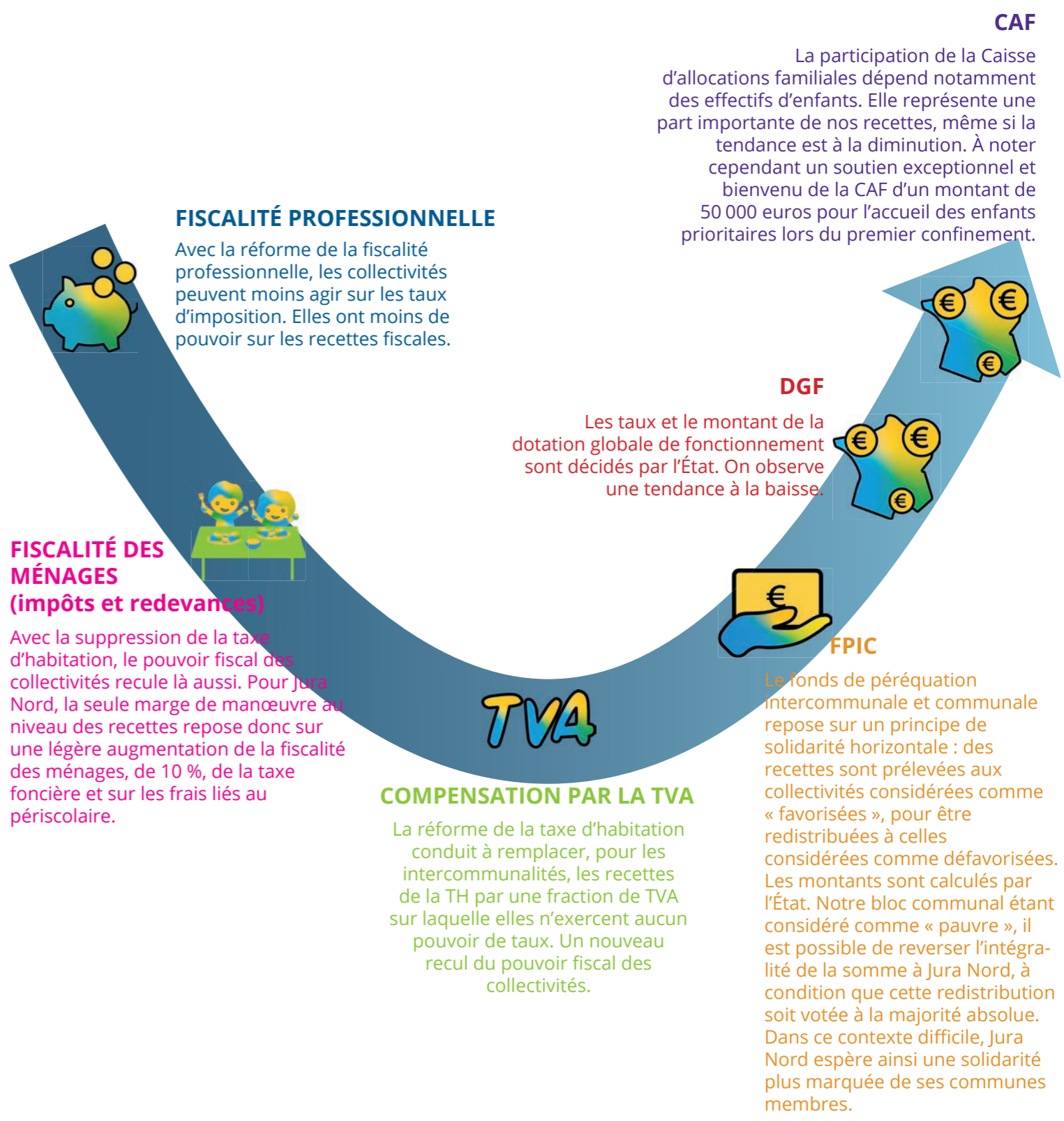
LES MARGES DE MANŒUVRE

FACE À CETTE SITUATION INÉDITE, PLUSIEURS LEVIERS, Y COMPRIS FISCAUX, ONT ÉTÉ ACTIONNÉS POUR FAIRE BAISSER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET PRÉSERVER L'ÉPARGNE DE JURA NORD. UN EXERCICE DÉLICAT CAR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT RIGIDES REPRÉSENTENT UNE PART IMPORTANTE À JURA NORD. ELLES SONT DITES RIGIDES CAR LA COLLECTIVITÉ NE PEUT AISÉMENT LES OPTIMISER : ELLES DÉPENDENT DE FACTEURS EXTÉRIEURS (EFFECTIFS DES ENFANTS, ENGAGEMENTS CONTRACTUELS...). CEPENDANT, IL EST POSSIBLE D'AGIR SUR LES AUTRES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



LE BUDGET DE JURA NORD EN CHIFFRES

2500

factures réglées
en 2020

150

paies par mois en
moyenne

14000

factures émises auprès des
redevables ordures ménagères
et assainissement en 2020

5307

factures émises en 2020 auprès
des familles pour la
restauration, le périscolaire,
l'extrascolaire,
et le multi-accueil

6,7

millions d'euros prévus en
dépenses de fonctionnement
total pour 2021

8,8

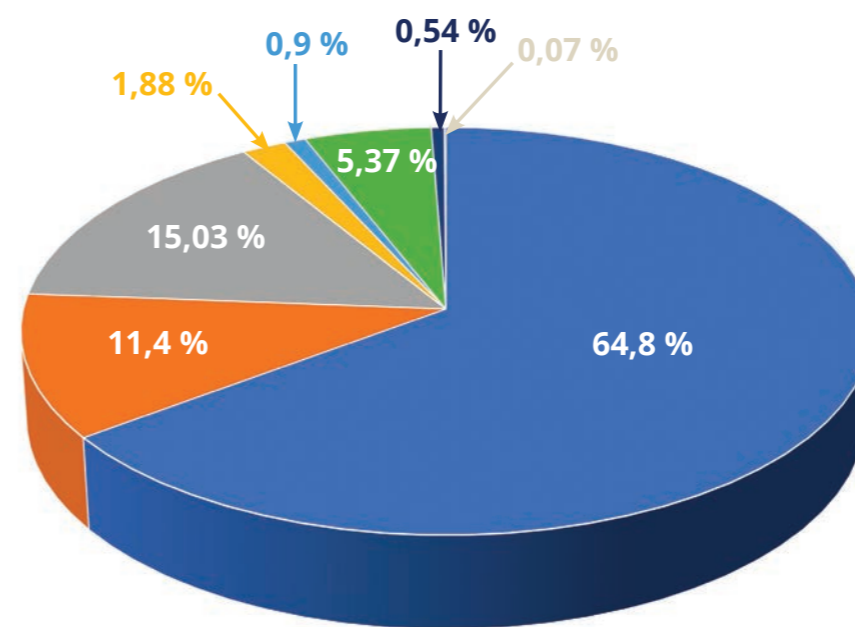
millions d'euros prévus en
dépenses d'investissement
pour 2021

LES PRINCIPALES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT
EN 2021

70 %
Assainissement

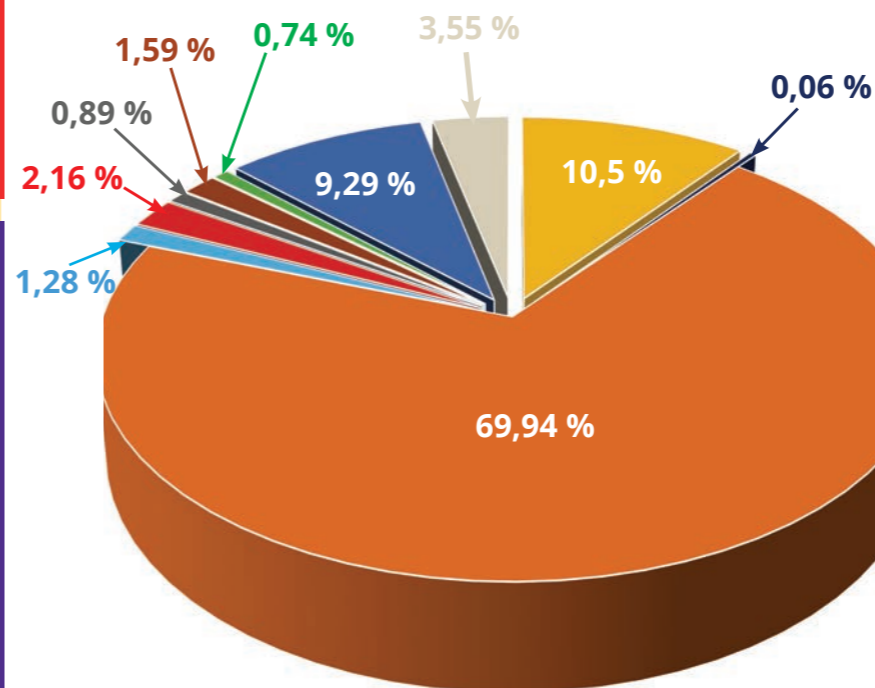
LE BUDGET PRIMITIF 2021

RÉPARTITION DU BP 2021 DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DIRECTES



- Petite enfance, sport et jeunesse, enseignement-formation, RASED
- Assainissement collectif et non collectif
- Ordures ménagères
- Économie et tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Culture et médiathèques
- Autres aménagements, logement, services urbains, environnement
- Sécurité et salubrité publiques
- Production d'énergie et énergies renouvelables
- Urbanisme
- Services aux communes membres

RÉPARTITION DU BP 2021 DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



GÉRÔME FASSENET : "PRIORITÉ À L'ENFANCE-JEUNESSE ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE"

AU TERME D'UN PRÉCÉDENT MANDAT RICHE EN RÉALISATIONS, DE NOUVEAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT SONT OU SERONT LANCÉS PROCHAINEMENT. LES PRIORITÉS SONT ACCORDÉES À L'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES FAMILLES, AU SOUTIEN AUX ENTREPRISES, À LA SÉCURITÉ ET AUX MOBILITÉS DOUCES. LE POINT AVEC LE PRÉSIDENT DE JURA NORD, GÉRÔME FASSENET.



Avec une forte baisse des recettes, et une hausse des dépenses locales, redoutiez-vous cet effet ciseaux et ce choc financier liés à la pandémie sur les collectivités locales ?

On observe que les intercommunalités n'ont pas toutes rencontré les mêmes difficultés. Celles qui détiennent les compétences de l'action sociale, ou du scolaire et périscolaire par exemple, ont été plus fortement impactées.

Cette situation est-elle inédite ?

On ressent en tout cas les effets pervers de la crise, avec un repli des collectivités sur elles-mêmes. La solidarité intercommunale mériterait justement d'être renforcée dans une situation comme celle-ci.

Quelles sont les conséquences concrètes de la crise sur notre territoire ?

Les entreprises de Jura Nord ont bien tenu le coup. Elles nous ont surtout sollicités pour maintenir l'accueil des enfants dans les accueils de loisirs. Les acteurs associatifs et culturels ont été lourdement impactés. Avec des bénévoles en moins, des finances en péril pour certaines associations, et des perspectives de reprise incertaines, il était important de leur adresser un signe de soutien. C'est pour cette raison que nous avons décidé de ne pas baisser le montant des subventions. Les conséquences de cette crise pèsent aussi sur notre fonctionnement, avec des charges de personnel plus élevées. Nous avons ainsi été contraints de voter une légère augmentation de la fiscalité. Nous aurions pu faire le choix de l'augmenter davantage pour équilibrer la perte de la taxe d'habitation, mais nous avons pris en considération les revenus moyens des foyers de notre territoire.

Quelles seront les grandes orientations de ce mandat ?

Nous souhaitons continuer à développer le sco-



« TROIS NOUVEAUX PROJETS POUR L'ENFANCE-JEUNESSE »

laire, et accompagner les entreprises qui nous sollicitent davantage, que ce soient pour la recherche de locaux vacants, l'aide à l'immobilier d'entreprise, le logement, l'accueil des enfants... La compétence du développement économique va donc monter en puissance, ce qui nécessitera de réaliser à l'avenir des investissements pour agrandir les zones d'activité, et réaménager les centres-bourgs. Cela se concrétisera aussi par la poursuite du développement du très haut débit, aux côtés du Département.

Quels sont les projets d'investissement pour l'année à venir ?

Les années précédentes ont été riches en réalisations aujourd'hui abouties, et nous sommes donc désormais dans une période de finalisation administrative de ces opérations. Les deux années à venir vont nous permettre d'assainir nos finances. Cependant, certains investissements ont déjà repris, avec un plan de 12 millions d'euros sur les six années à venir pour réhabiliter nos systèmes d'assainissement. Cette année, l'aménagement et la restauration de nos cours d'eau, en partenariat avec les syndicats de bassin-versant, sont essentiels afin de préserver nos ressources en eau, améliorer la qualité de vie, et lutter contre les inondations. La taxe GEMAPI mise en place en octobre permettra de financer ces travaux.

En matière de sécurité, où en est le projet de gendarmerie à Dampierre ?

L'étude de faisabilité est en cours. Le terrain a été acquis par Jura Nord pour 1 euro symbolique à la commune de Dampierre, et les travaux de construction seront financés par Jura Nord, avec des subventions.

La gendarmerie versera les loyers à Jura Nord.

Quelles seront les autres priorités ?

L'enfance-jeunesse, à travers trois projets : un nouveau pôle scolaire pour la vallée de l'Ognon, la réhabilitation des deux écoles de Fraisans, et l'agrandissement de l'école de Ranchot avec la construction d'un nouvel accueil de loisirs à proximité de l'école. L'ouverture d'une micro-crèche pour la vallée de l'Ognon est également en réflexion.

En matière de déplacements doux, nous établissons un schéma des mobilités douces, afin de créer des liaisons entre les communes, entre les gares et les centres-bourgs, et des sentiers balisés en forêt. À titre d'exemple, nous participons à la réalisation d'une passerelle au pont de Salans, permettant de rejoindre la Véloroute.

Une autre priorité est la réhabilitation de la médiathèque à Gendrey. Une étude de faisabilité a été lancée. Enfin, trois autres projets importants sont à noter : le développement touristique via notre participation au contrat de canal du Rhône au Rhin, avec pour objectif un aménagement touristique et culturel de part et d'autre du canal, et la réhabilitation des maisons éclusières à Orchamps et Dampierre. Également la question du bien-vieillir à Jura Nord, qui va au-delà des structures pour personnes âgées : les études ont débuté afin de coordonner les partenaires et les acteurs privés, et être précurseur dans les services. Pour finir, notre démarche autour des énergies renouvelables se poursuit, avec la réflexion pour la mise en place d'un cadastre solaire, et sur les débouchés pour nos boues d'épuration.

« NOUS SOUHAITONS CONTINUER À DÉVELOPPER LE SCOLAIRE, ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES QUI NOUS SOLLICITENT DAVANTAGE »

LE PACTE FINANCIER ET FISCAL : UN RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

DIRECTEUR SECTEUR PUBLIC DE KPMG, CABINET D'AUDIT ET COMMISSARIAT AUX COMPTES, JEAN-MICHEL COCHET ACCOMPAGNE JURA NORD DANS LA FORMALISATION DE SON PACTE FINANCIER ET FISCAL. CET OUTIL, QUI REMET À PLAT LES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE JURA NORD ET SES COMMUNES MEMBRES, DÉFINIT LE CADRE FINANCIER INTERCOMMUNAL. LE POINT SUR LES ENJEUX DE CET ENGAGEMENT MUTUEL, VÉRITABLE PACTE DE CONFIANCE, REPOSANT SUR LA SOLIDARITÉ.

Jean-Michel Cochet, dans quel cadre s'inscrit l'évolution de ces nouveaux pactes financiers et fiscaux ?

Jusqu'alors, des accords financiers tacites existaient souvent déjà entre les intercommunalités et leurs communes membres. Dans un contexte de réduction progressive des dotations d'État, de réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation, de réduction du pouvoir de taux des collectivités... l'organisation des relations financières entre l'intercommunalité et ses communes a évolué. De plus, avec l'élargissement des périmètres et des compétences des intercommunalités, les dépenses sont davantage concentrées à l'échelon intercommunal, entraînant une augmentation des flux financiers entre communes et intercommunalités. La formalisation des règles régissant ces relations financières et fiscales prend généralement la forme d'un pacte financier et fiscal. L'enjeu global est d'optimiser les politiques publiques et maîtriser les charges de fonctionnement.

À Jura Nord, on ne part donc pas d'une feuille blanche où tout serait à écrire ?

Jura Nord entretenait déjà de manière non formalisée des relations financières avec ses communes membres.

On ne part pas de rien. Le mécanisme des attributions de compensation, principal flux financier entre l'intercommunalité et ses communes membres, en est un exemple. L'objectif est d'engager aujourd'hui une remise à plat de ces liens tissés ces dernières années, pour moduler la répartition des ressources et des charges au sein de l'ensemble intercommunal.

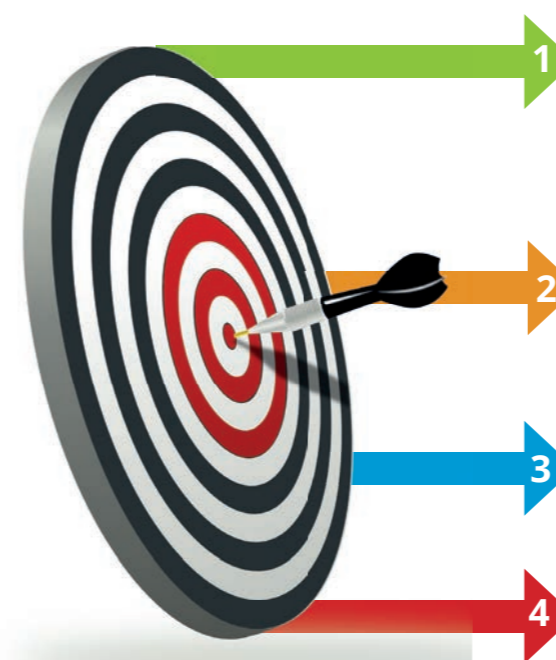
Quels sont les principaux objectifs de cette nouvelle génération de pactes financiers et fiscaux ?

Ces nouveaux pactes financiers et fiscaux formalisent la mise en œuvre du projet de territoire du bloc communal, document contractualisant un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Ils ont aussi pour objectifs d'optimiser les charges et les ressources du bloc communal, tout en confortant l'intercommunalité.

C'est donc une démarche mutuelle qui repose avant tout sur la confiance et la solidarité entre l'intercommunalité et ses communes ?

C'est un processus long et complexe, car il remet à plat la répartition des ressources, et doit aboutir à un consensus. Il faut garder à l'esprit que l'intercommunalité et ses communes membres partagent les mêmes habitants-contri-

LES OBJECTIFS



1 SOLIDARITÉ FISCALE ET FINANCIÈRE

- Officialiser les relations financières tissées par le passé
- Corriger les écarts de richesse dans le bloc communal
- Maintenir un niveau de fiscalité soutenable pour tous les habitants-usagers

2 SERVICES PUBLICS

- Favoriser la mutualisation pour une meilleure gestion des services publics et des ressources du territoire

3 OPTIMISATION

- Optimiser les charges et les ressources de l'intercommunalité et de ses communes membres

4 DÉVELOPPEMENT

- Formaliser la mise en œuvre du projet de territoire
- Soutenir les capacités de financement et les projets des communes

buables, qui ne peuvent voir la fiscalité augmenter des deux côtés. Comment fonctionne-t-on pour l'intérêt de nos habitants-contribuables ? La pédagogie est un élément clé dans cette démarche.

Quelles sont les étapes de l'élaboration d'un pacte financier et fiscal ?

Il faut tout d'abord en amont une volonté politique forte. Un diagnostic financier des communes est opéré. L'objectif est de faciliter la compréhension de la démarche et des enjeux, afin que les élus s'approprient l'outil. Quand un accord est trouvé sur la répartition des ressources, sur les règles de la fiscalité... on contractualise les engagements des uns et des autres. Ce document est voté en conseil au sein des communes et de l'intercommunalité. Jura Nord n'a pas l'obligation légale de formaliser un pacte financier et fiscal car elle ne détient pas la compétence de la Politique de la ville. La démarche s'appuie donc sur une volonté de réfléchir à l'échelle du territoire, dans la concertation.

Quelle est la boîte à outils du pacte financier et fiscal élargi ?

On peut citer deux reversements obligatoires. Les attributions de compensation, lien financier qui existait déjà entre Jura Nord et ses communes, notamment au niveau des écoles. Il a été convenu que Jura Nord reverse à ses communes le montant des produits de la fiscalité professionnelle communale, avant que celle-ci ne disparaisse. Cette procédure intervient à chaque nouveau transfert

de charges. La répartition du FPIC, Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, est un autre outil à la disposition de Jura Nord. Il repose sur un principe de solidarité horizontale : des recettes sont prélevées aux collectivités considérées comme « favorisées », pour être redistribuées à celles considérées comme défavorisées. Jura Nord étant considérée comme « défavorisée » sur l'ensemble de son territoire, cet outil illustre la solidarité intercommunale.

Peut-on aller plus loin que ces outils obligatoires ?

Sur la base du volontariat, on peut aller au-delà. Les fonds de concours en sont un exemple. Ce sont des participations financières versées par les communes ou par l'intercommunalité pour soutenir des projets. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Ces outils ont donc aussi pour objectifs de corriger les écarts de richesse dans le bloc communal, et soutenir les capacités de financement des communes.

Quels sont les freins potentiels à la formalisation du pacte ?

Que les élus se sentent étouffés par un document écrit et officiel, et qu'ils craignent une ingérence dans la fiscalité communale. Il faut cependant bien souligner que les communes conservent leur autonomie financière. On citera également le niveau de l'esprit, de la culture communautaire.

LE QUOTIDIEN D'UNE FAMILLE DE JURA NORD ET LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

